

Procès-verbal
Séance du conseil municipal
Du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le mardi 13 décembre à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 8 décembre 2022.

Étaient présents :

Dominique PAYET, Pascal MALIK, Consuelo ROPÉRO, Grégory DELGADO, Jean-Claude SABOUREAU, Olivier BOUTIN, Louise VERGÉ, Patrick MARAIS, Aurélie VIVIER, Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PETRAULT a donné pouvoir à Louise VERGÉ, Isabelle DUPUIS a donné pouvoir à Pascal MALIK.

Absente excusée : Betty PAPOT

Après appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pascal MALIK.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 22 novembre 2022
2. Décisions du maire
 - a. Informations sur décisions prises :
 - b. Dossiers de renonciation à droit de préemption
3. Décision modificative
4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022
5. Participation au Relais des lutins 2023
6. Changement du temps de travail du poste d'agent d'entretien
7. Adhésion au CAUE
8. Création d'un groupe de travail pour mise à jour du plan communal de sauvegarde
9. Informations diverses
10. Questions orales

1. Approbation du PV du conseil municipal du 22 novembre 2022

Le conseil municipal approuve, à la majorité (13 pour, 1 abstention Patricia CHOLLET), le procès-verbal du 22 novembre 2022.

2. Décisions du maire

a) Dossiers de renonciation à droit de préemption

num dossier	Date de dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision et date	
					Préemption	Renonciation
Novembre/décembre 2022						
18/2022	15/11/2022	Maître ERBERHARDT	8 chemin de Tartifume PERRÉ	AV 35, AV 70 et AV 71		X 28/11/2022
19/2022	15/11/2022	Maître MOUNIER	2 imp des Souvenirs VERRIERES	AP 114		X 28/11/2022
20/2022	02/12/2022	Maître ERBERHARDT	8 chemin de Tartifume PERRÉ	AV 35, AV 70 et AV 71		X 12/12/2022

b) Informations sur décisions prises :

Demande de subvention au SIEDS pour le remplacement de robinets thermostatiques à l'école. Montant du devis de remplacement 6 169.18 €.

3. Décisions modificatives D2022-55

Monsieur le maire expose que les crédits prévus initialement pour le remboursement à l'Etat du dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sont insuffisants. Le virement de crédit suivant est proposé :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6188	Autres frais divers	- 3.00 €
014	7391171	Dégrèvement taxe foncière JA	+ 3.00 €

Monsieur le maire expose qu'il n'avait pas été prévu de crédits pour le paiement d'avance sur marchés et indique qu'il est nécessaire de comptabiliser les opérations d'ordre au chapitre 041 (opérations patrimoniales) en dépenses et en recettes. Le virement de crédit suivant est proposé :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
23	2313	Constructions	- 2 905.04 €
041	2132	Immeubles de rapport	+ 2 905.04 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
10	10226	Taxe d'aménagement	- 2 905.04 €
041	238	Avances versées sur commande	+ 2 905.04 €

Monsieur le maire expose qu'il n'avait pas été prévu de crédits pour la rétrocession des espaces publics du lotissement privé des Terrières et indique qu'il est nécessaire de comptabiliser les opérations d'ordre au chapitre 041 (opérations patrimoniales) en dépenses et en recettes.

Le virement de crédit suivant est proposé :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
23	2313	Constructions	- 150.00€
041	2112	Terrains de voirie	+ 150.00 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
10	10226	Taxe d'aménagement	- 150.00 €
041	1388	Autres subventions d'investissement	+ 150.00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 D2022-56

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les dispositions extraites de l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de l'adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Monsieur le maire propose de voter les crédits suivants :

Dépenses d'investissement	BP 2022	¼ du crédit
21 immobilisations corporelles	557 738.36 €	139 434.59 €
21312 bâtiments scolaires	32 000.00 €	8 000.00 €
21318 autres bâtiments publics	6 000.00 €	1 500.00 €
2132 immeubles de rapport	47 000.00 €	11 750.00 €
2135 installations générales	12 807.36 €	3 201.84 €
2151 réseaux de voirie	285 578.60 €	71 394.65 €
21538 autres réseaux	51 934.80 €	12 983.70 €
21571 matériel roulant	114 417.60 €	28 604.40 €
2182 matériel de transport	5 000.00 €	1 250.00 €
2184 mobilier	3 000.00 €	750.00 €
23 immobilisations en cours	16 436.28 €	4 109.07 €
2313 constructions	16 436.28 €	4 109.07 €
211 cimetière	70 000.00 €	17 500.00 €
21316 équipements du cimetière	70 000.00 €	17 500.00 €
212 Mairie	690 500.00 €	172 625.00 €
2031 frais d'études	60 500.00 €	15 125.00 €
2313 constructions	630 000.00 €	157 500.00 €
TOTAL DEPENSES	1 334 674.60 €	333 668.66 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour ouvrir les sommes correspondantes à ¼ des crédits d'investissement.

5. Participation au Relais des lutins 2023 D2022-57

Louise VERGÉ présente le budget prévisionnel 2023 du Relais des Lutins et explique les choix qui ont été validés par le comité.

La participation de la commune s'élève à la somme de 3 098.24 €.

Elle informe également qu'un courrier des maires et élus membres du Comité des élus du Relais Petite enfance « Relais des Lutins » sera envoyé aux parlementaires, à Madame La Préfète, à Madame la Présidente du Conseil Départemental, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, à la CAF et MSA pour alerter sur la situation tendue en termes d'accès pour les familles à un mode de garde

Patricia CHOLLET prend la parole en soulignant que cette situation n'est pas nouvelle et que les règles d'accueil demandées aux assistances maternelles agréées étaient très drastiques notamment sur les communes de SAIVRES et d'AUGÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prévoir une participation de 3 098.24 € au budget 2023.

6. Modification du temps de travail du poste d'agent d'entretien D2022-58

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien permanent à temps non complet annualisé.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- de porter, à compter du 01/02/2023, de 10.70 heures (temps de travail initial annualisé) à 11 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique (agent d'entretien). Contrat de 3 ans sur un grade d'adjoint technique échelon 1 échelle C1

PRECISE

- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023.

7. Adhésion au CAUE D2022-59

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de 200.00 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au C.A.U.E. et accepte de verser la somme de 200.00 €.

8. Création d'un groupe de travail pour mise à jour du plan communal de sauvegarde

Monsieur le maire propose la création d'un groupe de travail pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde. Ce plan consiste à gérer une situation de crise en cas de catastrophes naturelles et organiser les secours au mieux.

Après en avoir échangé, le groupe de travail est constitué de 7 personnes

- Dominique PAYET
- Pascal MALIK
- Grégory DELGADO
- JC SABOUREAU
- Patrick MARAIS
- Rémi PAPOT
- Florent SOUCHARD

La 1^{ère} réunion est prévue le lundi 16 janvier 2023 à 10 heures pour un état des lieux du PCS à réviser.

9. Informations diverses

- Lettre conjointe à la Préfète, aux parlementaires et aux élus sur la situation du territoire en terme d'accès pour les familles à un mode de garde

- Programmation de la chaudière avec le technicien de la société Hervé THERMIQUE et un responsable du CRER.
Opération réalisée le 5 décembre en présence des agents techniques et de Pascal MALIK
- Point sur les manifestations à venir
 - Moment convivial entre élus et agents à l'occasion des fêtes de fin d'année, le 14 décembre à partir de 18 h 30
 - Cérémonie des vœux le vendredi 6 janvier

10. Questions orales

Prochaine réunion de CM le 24 janvier 2023 ou le 7 février 2023

Le secrétaire de séance

Pascal MALIK



Le Maire,

Dominique PAYET